

**Compte-rendu groupe Blanchet
Mercredi 13 mars 2024**

Présents :

Direction académique :

Mme Niquet Petipas – IA DASEN
M Gien – ADASEN, en charge du premier degré et de l'ASH
M Hadjab - secrétaire général,
Mme Gien – IEN Nevers 1
M Billebault – IEN Nevers 2
Mme Chaumereuil – IEN Nevers 3
Mme Siré – IEN CVL

Mme Cognet – référente départementale directeurs école

Directeurs d'écoles et représentants des organisations syndicales :

- FSU : M Derouault
- UNSA Education : M Moulinet
- SGEN CFDT : Mme Cyprès

Excusé :

M Michon, IEN CCNM.

*** En préambule, le représentant de la FSU regrette que le contenu du premier compte-rendu ne reflète pas la teneur des échanges, et en particulier, les interventions des représentants des personnels.**

M l'ADASEN entend la remarque. Il propose que le secrétariat de séance puisse être assuré par un représentant des personnels qui viendra abonder l'écrit proposé par l'administration.

Le représentant de la FSU est désigné secrétaire de séance.

*** Les représentants des personnels demandent à ce que des ordres de mission ainsi qu'un ordre du jour leur soient envoyés pour le prochain groupe Blanchet.**

Cette demande est validée par M l'ADASEN.

Ordre du jour :

Le diaporama présenté sera transmis aux représentants des personnels.

1) Présentation de l'Observatoire Départemental des Dynamiques Rurales.

Cette présentation permet de faire un état des lieux concernant la géographie scolaire de notre département.

M l'ADASEN insiste sur les points saillants suivants :

- la multiplicité des différents types de ruralités dans le département (peu dense, très peu dense, ruralité très exposée).

- la Nièvre est un des départements français qui perd le plus d'élèves. Les perspectives de la DEPP laissent entrevoir que le phénomène ne va pas s'inverser dans les années à venir.

- malgré des retraits d'emplois opérés ces dernières années, l'indicateur E/C s'améliore.

M l'ADASEN présente ensuite les solutions à envisager pour maintenir un service public d'éducation de qualité dans le département.

Trois axes forts sont à privilégier :

- la réflexion engagée sur les RPI, en privilégiant les RPI concentrés où la population scolaire se maintient, à défaut de progresser.

- l'expérimentation des TER dans notre département avec des demi-postes de coordonnateurs créés dans chaque territoire concernés.

- les projets NEFE dont les équipes s'emparent et qui permettent de valider des projets qualitatifs pour les écoles, en particulier en milieu rural.

Le travail sur la ruralité est également mené avec les élus dans le cadre de « Nièvre, territoire des ambitions ».

Le représentant de la FSU demande des précisions sur le rôle des directeurs dans ce projet de restructuration de la géographie scolaire du département ?

Sans ajouter une charge de travail supplémentaire, M l'ADASEN répond que les directeurs sont là pour apporter leur analyse du terrain en termes de bien-être des élèves et des équipes. La création de mi-temps de coordinateur à la rentrée permettra d'assurer les liaisons nécessaires.

Le représentant de l'UNSA Éducation questionne les conventions signées au sein des RPI entre élus et Éducation nationale ?

M l'ADASEN affirme que peu de RPI sont signataires de conventions et le regrette car c'est dans l'intérêt des communes, ne serait-ce que pour « régler » les fuites d'élèves d'un territoire à un autre.

2) « Choc des savoirs » : quelles déclinaisons dans le premier degré ?

Après que M. l'ADASEN a repris le constat issus des évaluations internationales, il annonce la nécessité de cette réforme, notamment au collège.

La représentante de la CFDT s'inquiète de la surcharge de travail que va provoquer l'extension des évaluations nationales du CP jusqu'au CM2.

Mme l'IEN Nevers 1 ne confirme pas cette annonce mais répond que les évaluations nationales permettent d'identifier des priorités grâce au travail d'exploitation menée par les équipes de circonscriptions.

Les 3 axes pour le premier degré de la réforme sont donnés : soutenir les professeurs, adapter l'organisation des enseignements au besoin de chaque élève et rehausser le niveau et les exigences. Les mesures principales sont des programmes avec des objectifs annuels, un socle commun réorganisé et des manuels labellisés.

Le représentant de l'UNSA Education demande à propos de ce dernier point s'il faut attendre avant de commander de nouveaux manuels.

Pour l'instant, les manuels sont en cours de labellisation et les circonscriptions n'ont pas reçu de consignes précises sur l'accompagnement des nouveaux programmes, aussi bien concernant la méthode de lecture que la méthode dite de Singapour en mathématiques.

Les équipes pourront s'appuyer sur les analyses de manuels et grilles d'accompagnement élaborées par les groupes départementaux MDL et mathématiques.

3) Loi Rilhac : point de situation

Suite au groupe de travail ministériel de janvier, il est remarqué que les mesures préconisées sont déjà mises en œuvre dans le département. Concernant l'évaluation tous les 5 ans des directeurs et directrices d'école, la parution du décret à ce sujet est en attente.

Mme la DASEN mobilise beaucoup de moyens pour la direction d'école, maintenant des décharges exceptionnelles dans certaines écoles afin de préserver des qualités d'encadrement satisfaisantes, en particulier sur des secteurs réputés difficiles.

Le représentant de l'UNSA formule la proposition suivante : positionner les étudiants M2 (SOPA et ECA) sur les directions qui passeraient à la rentrée prochaine de 4 à 3 classes afin de préserver une journée de décharge par semaine.

Mme la DASEN dit qu'elle sera attentive à la question de la direction à la rentrée prochaine, comme elle l'est depuis toujours.

4) Questions diverses

Serait-il possible que des TR soient fléchés pour des situations urgentes (type harcèlement, IP,...) en soutien aux directeurs ?

Le fléchage n'est pas possible. Toutefois, pour les situations urgentes et en fonction des moyens de remplacement, des TR pourront être mobilisés.

Serait-il possible que les enseignants aient du temps dégagé, en début d'année, pour pouvoir échanger avec les AESH et permettre un meilleur accompagnement des élèves ?

Ce n'est pas possible. Les directeurs peuvent prendre sur les 108 heures et/ou bien mobiliser un temps sur les heures de pré-rentrée ainsi que la journée de solidarité pour échanger avec les AESH,

Serait-il possible que les ordres de missions des différentes formations arrivent directement sur les boîtes mails professionnelles des enseignants (et non sur les boîtes école) ?

Une modification du paramétrage dans GAIA n'est techniquement pas impossible. Tous les départements de l'académie fonctionnent sur le même modèle que la Nièvre. L'envoi des ordres de mission sur les boîtes des écoles permet aussi au directeur d'avoir une vision sur ce qui se passe dans son établissement (absences d'enseignants, contenus de formations proposés...)

Nous avons évoqué un courrier qui devait être adressé aux mairies pour rappeler qu'il leur incombe de réaliser les inscriptions sur ONDE. Ce mail a-t-il été envoyé ?

Ce mail a bien été envoyé aux mairies. Pour autant les services de la DSDEN n'en maîtrisent pas les effets...

Mme la DASEN profite de ce point pour demander aux directeurs d'être vigilants concernant l'admission d'élèves venant d'une autre commune où il y a une école.

Elle rappelle que cela n'est pas sans incidence sur la carte scolaire et rappelle tout l'intérêt de la signature d'une convention entre la DSDEN et les élus afin de réguler au mieux la population scolaire.

Le représentant de la FSU rappelle que, même si un dialogue doit avoir lieu dans ce cas avec la municipalité, l'inscription d'un élève incombe au maire et que les directeurs et directrices ne peuvent alors refuser l'admission.

Dans le projet Cardie directeurs mené actuellement, des outils sont mutualisés. Quel est l'avenir prévu pour ce Cardie directeurs (extension ?) ? Les outils mutualisés pourraient-ils être partagés à l'ensemble du département (via ariane 58 par exemple) ?

Oui ils le seront. Natacha Buffet a notamment obtenu l'autorisation des directrices et directeurs afin que ce qui a été filmé puisse être diffusé et servir de base à la formation initiale et continue des directeurs d'école. Elle travaille avec Mme Cognet pour en faire des capsules vidéo adaptées à cet usage. Les autres outils mutualisés pourront être diffusés au niveau du département.

A nouveau, en janvier, le serveur des évaluations nationales n'a pas été ouvert en amont de la passation pour permettre le paramétrage par les directeurs... c'est vraiment dommage car les directeurs peu déchargés ont dû le faire à la hâte le jour J...

Cette difficulté a été remontée.

Est-il prévu de remettre en place des GT directeurs comme proposé fin 2023 ?

Un temps d'échange spécifique autour de la future évaluation des directeurs pourra être proposé en amont du dernier groupe Blanchet de l'année.

Nous savons maintenant qu'un antivirus gratuit Éducation nationale existe (PC Cillin édité par TREND MICRO). Serait-il possible d'avoir une fiche outil pour savoir comment faire pour le mettre en place ainsi qu'un mail pour informer les écoles ?

Il faut se connecter à l'adresse <https://edu.trendmicro.fr/view/index.php> et s'inscrire avec son adresse professionnelle du type « prenom.nom@ac-academie.fr ».

Après validation du formulaire, un message vous sera envoyé à l'adresse électronique renseignée avec toutes les informations nécessaires. Il contient un lien de téléchargement pour Windows 7 et supérieur et pour Mac OSX ainsi que le numéro de licence de votre pack et un guide de démarrage rapide.

La suite Internet Security vous permet de :

- Se protéger contre les ransomware et autres menaces en ligne ;
- Stopper les arnaques par mél en amont de votre boîte de réception ;
- Assurez votre confidentialité en neutralisant l'accès aux sites Web malveillants susceptibles de détourner vos données personnelles ;
- Optimisez vos performances ;
- Garantir la sécurité de vos enfants sur internet avec des limites de temps de connexion et de filtres d'accès de contenu ;
- Se Protégez contre les courriels de phishing ou hameçonnage.

Il suffit ensuite de procéder à l'installation de la suite Trend Micro internet Security et de saisir son numéro de licence personnelle.

Il est à noter que pour continuer de bénéficier des licences gratuites, il est nécessaire de renouveler cette opération tous les ans. Un envoi sera fait aux directeurs via la référente directeurs.

Les Gevasco sont-ils la propriété des parents exclusivement ? A-t-on besoin de leur accord pour le transmettre à un professionnel ?(exemple IME pour étude du dossier avant admission)

Le GEVA-Sco permet les échanges entre l'Éducation nationale et la MDPH. Il est la propriété de la famille et ne peut être consulté (hors réunion d'ESS) qu'avec l'accord de celle-ci.

Ce point sera également abordé avec les enseignants référents pour communication postérieure aux directeurs.

Les stages INSPE se multiplient et les écoles se retrouvent avec des étudiants qui ne sont pas toujours tous dans la même formation, ni les mêmes classes de formation et qui n'ont donc pas toujours les mêmes objectifs... Serait-il possible que les écoles soient informées en amont des dates de stage et des objectifs de chaque formation ? Serait-il possible que des formations différentes INSPE ne se retrouvent pas en stage en même temps dans les écoles ? Serait-il possible d'avoir une liste nominative des étudiants qui doivent être accueillis dans telle ou telle classe/dispositif ?

Nous n'avons les dates des différents stages qu'en début d'année.

Cette année s'est ajoutée la licence 1 PPPE. (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles).

L'an prochain s'ajoutera la licence 2 PPPE.

Il y a également les licences 1, 2 et 3 EFEC. (Éducation Formation Enseignement Culture)

Plus les stages IPMR. (Institut Paramédical des Métiers de la Rééducation)

Les étudiants font des vœux car ils ont en général peu de mobilité. C'est à partir de ces vœux que nous faisons les mises en stage.

Nous prenons la précaution de recueillir l'accord des enseignants et enseignants concernés.

Nous pouvons demander à l'INSPE d'adresser le cahier des charges en même temps que la convention.

Il ne peut y avoir de listes nominatives (cf RGPD). La plupart des demandes concernent l'agglomération de Nevers.

Mme la DASEN indique qu'un envoi des maquettes sera fait auprès des écoles.

Avec la généralisation des évaluations nationales du CP au CM2, ne risque-t-on pas une surcharge de travail pour les enseignants, membres du RASED ou directeurs ?

Avec la mise en place d'un parcours évaluatif du CP à la Seconde, il faudra questionner les priorités du pôle ressources en lien avec l'IEN.

La progressivité des apprentissages pourra être abordée par les IEN au cours de conseils de maîtres spécifiques.

Membres du RASED comme équipe de circonscription resteront à disposition des enseignants des écoles selon des modalités restant à préciser.

Les équipes pourront également s'appuyer sur les analyses des résultats des évaluations proposées par les conseillers pédagogiques de circonscription, questionneront la place et le contenu des APC...